

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté recrute

...  
**SA DIRECTRICE / SON DIRECTEUR**  
...

CDI à temps plein

L'ESM est un établissement d'enseignement supérieur de la musique (association loi 1901) créé à l'initiative et avec le soutien du ministère de la Culture, ainsi que celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Dijon, de Dijon Métropole, Le Grand Chalons, Le Grand Besançon et l'Université de Bourgogne.

L'ESM est habilitée à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de la Musique (DNSPM) et le Diplôme d'État (DE) de professeur de musique. Elle accueille une centaine d'étudiant(e)s, dispose d'une équipe de 12 salariés administratifs permanents et emploie 250 enseignants/intervenants chaque année. Son budget prévisionnel 2024 est de 2 076 k€.

Elle comprend quatre départements d'étude : musiques instrumentales, musiques actuelles (jazz et musiques amplifiées), musiques anciennes et musiques vocales. La transversalité entre les départements, la création et les pratiques musicales collectives sont les axes forts de son projet.

Le fonctionnement de l'ESM s'appuie sur un partenariat avec les CRR de Dijon, du Grand Chalons et du Grand Besançon ainsi qu'avec l'Université de Bourgogne. L'école s'inscrit pleinement dans la vie culturelle locale et régionale.

Créé en 2011, l'établissement, est aujourd'hui en phase de consolidation, et de renouvellement d'accréditation.

Les perspectives de développement du projet s'inscrivent dans le cadre de la création d'un campus d'enseignement supérieur, l'espace Maret à Dijon rassemblant l'ESM, l'École Nationale Supérieure des arts de Dijon (ENSA) et Science Po Dijon à l'horizon 2026-27.

L'ESM sera également une composante du futur EPE - Établissement Public Expérimental - qui regroupera des Établissements dédiés à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, au côté de l'Université de Bourgogne.

## FONCTIONS ET PROFIL

La directrice / le directeur assure la direction artistique, pédagogique et administrative de l'établissement à partir des orientations définies par le Conseil d'Administration. Il/elle :

- Est en étroite relation avec le CA et le bureau de l'association. Il/elle pilote le projet de la structure dans le respect des textes qui en cadrent les missions et des orientations générales définies par le CA.
- S'engage dans son développement et son rayonnement à travers le suivi et la mise en place des partenariats tant sur l'ensemble de l'échelle régionale, qu'au plan national et européen.
- Précise les objectifs et met en œuvre tant la recherche des moyens que les différentes procédures et actions nécessaires pour les atteindre, en concertation avec les partenaires et avec son équipe.
- Coordonne les actions artistiques, pédagogiques, et administratives de la structure, en lien avec la direction des études.
- Impulse et développe les partenariats permettant d'inscrire les étudiants dans un contexte de professionnalisation.

- Inscrit et représente la structure au sein des différents réseaux nationaux et européens.
- Pilote les différentes instances de concertation et participe à l'articulation du pôle avec les différents établissements et structures d'enseignement supérieur de la métropole et de la région.
- Veille à la qualité de vie au travail des équipes en place.
- Est un observateur attentif de la vie et du parcours des étudiant(e)s.
- Organise les travaux de recherche et de réflexion en concertation avec l'équipe pédagogique.

## PRÉ-REQUIS

- Formation et expériences musicales de haut niveau, culture artistique ouverte et curieuse, sensibilité à la création et à la transversalité entre les esthétiques et les disciplines artistiques
- Connaissance des textes qui régissent les établissements d'enseignement supérieur de la musique
- Connaissance du réseau universitaire et intérêt pour les structures d'enseignement artistique européennes
- Expérience de direction d'une structure d'enseignement artistique
- Connaissance du milieu artistique, et des réseaux professionnels de l'enseignement et de la diffusion du spectacle vivant
- Connaissance du fonctionnement d'une association loi 1901
- Sens de l'organisation
- Qualités d'écoute, de management et de concertation
- Pratique de l'anglais

## CONDITIONS

- Contrat à durée indéterminée à temps plein
- Cadre H de la convention collective des organismes de formation

Les candidatures sont à adresser **avant le 16 mai** à :

**Monsieur le Président – ESM Bourgogne Franche Comté**

**Recrutement directrice – directeur**

**ESM Bourgogne Franche Comté -15 place Grangier - 21000 DIJON**

et en copie par e-mail à : [recrutement@esmbourgognefranchecomte.fr](mailto:recrutement@esmbourgognefranchecomte.fr)

Les candidatures comporteront une lettre de motivation, un curriculum vitae et la rédaction des grandes lignes d'un projet d'établissement (3 pages recto verso maximum) à partir de documents qui seront envoyés par l'ESM, sur demande des candidats à : [al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr](mailto:al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr)

Les entretiens des candidats retenus se dérouleront fin mai, début juin.